



## GROUPE DE TRAVAIL 2 - RÈGLEMENTS, TARIFS, TAXES, ARCHIVES, INFORMATIQUE

### Membres du Groupe de travail

- Mme Lucy Thalmann, secrétaire municipale, Gimel
- Mme Iris Cochard, secrétaire municipale adjointe, Gimel
- Mme Julie Sprunger, Municipale, Saubraz
- Mme Edmée Borel, membre du Conseil général, Saubraz
- Mme Catherine Lehmann, Syndique, Saint-Oyens
- Mme Christine Parmelin, secrétaire municipale, Saint-Oyens



## Etendue de l'analyse - Règlements, tarifs, taxes, émoluments

- Lister tous les règlements communaux et intercommunaux (avec les tarifs, taxes et émoluments)
- Préciser quels seraient les règlements communaux de l'une des trois communes qui pourraient s'appliquer provisoirement à la nouvelle commune en cas de fusion (avec les tarifs, taxes et émoluments)
- Préciser quels seraient les règlements communaux qui continueraient à s'appliquer provisoirement dans chacune des anciennes communes avant l'élaboration d'une nouvelle réglementation (avec les tarifs, taxes et émoluments)



### Précisions importantes

- La règlementation en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, y compris les taxes et émoluments, conserverait sa validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation en matière dans la nouvelle commune

La promulgation d'une nouvelle réglementation devrait se faire dans les meilleurs délais selon la loi sur les fusions de communes

- Un nouveau règlement du conseil communal devrait être adopté lors de la première séance du conseil communal de la nouvelle commune car, dès 3'000 habitants, l'élection a lieu obligatoirement au système proportionnel



## Propositions

- Règlements communaux applicables à la nouvelle commune de manière provisoire :
  - Règlement des sépultures et du cimetière - Cne de Saubraz
  - Règlement communal sur la protection des arbres – Cne de Gimel (actuellement en révision)
  - Règlement pour la fourniture de gaz naturel – Cne Gimel (attention, le prix du gaz sera fixé au même prix pour le 01.01.2026 afin de faciliter la transition)
  - Règlement général de police – Cne de Saint-Oyens (actuellement en cours de validation)
  - Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants – Cne de Saint-Oyens
  - Règlement communal subventionnement des études musicales – Cne Saint-Oyens



## Propositions

- Règlements communaux (y.c les taxes) qui continueraient à s'appliquer dans les anciennes limites communales (maximum de 2 ans) :
  - Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux – Gimel, Saint-Oyens et Saubraz
  - Règlement communal sur la distribution de l'eau – Gimel, Saint-Oyens et Saubraz
  - Règlement communal sur la gestion des déchets – Gimel, Saint-Oyens et Saubraz



## Etendue de l'analyse – Contrats, conventions et directives

- Etablir une liste des principaux baux, conventions, contrats et directives communaux et intercommunaux



## Propositions

- Une liste exhaustive des principaux contrats, conventions et directives communaux et intercommunaux a été établie. Il appartiendrait aux nouvelles autorités d'y apporter les modifications nécessaires dès l'entrée en vigueur de la nouvelle commune
- Il est important de préciser que la nouvelle commune reprendrait tous les droits et les obligations des communes fusionnées légalement souscrits par elles, ainsi que toutes les conventions publiques et privées auxquelles chacune des communes fusionnées est partie



## Etendue de l'analyse – Archives, informatique

- Etat de la situation des archives communales
- Dans quel local les archives de la nouvelle commune vont-elles être déposées. Faut-il prévoir des aménagements spécifiques ?
- Analyse des trois réseaux informatiques et des applications utilisées



## Propositions

- Un état de la situation des archives communales et des principaux documents à archiver a été effectué. L'archivage dans les trois communes est réalisé conformément aux directives cantonales

En cas de fusion, il est proposé que toutes les archives des anciennes communes soient rassemblées dans l'abri PC de Gimel. La place serait suffisante pour accueillir les archives des communes de Saint-Oyens et de Saubraz

- Concernant l'**informatique**, les logiciels seraient repris de la commune de Gimel